

DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS
CANTON DE SULLY-SUR-LOIRE
COMMUNE DE VIGLAIN 45600

mail : viglain@wanadoo.fr
Tél. : 02.38.37.20.15

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2025
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VIGLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr René HODEAU, Maire.

Date de convocation : 04/12/2025

Présents : Mmes et Mrs René HODEAU, Lucette BENOIST, Éric LEGRAND, Pierrick KERLEAUX, Lysiane CHEVALIER, Fabien FAISEAU, Claude BERTHON, Dominique BILLOTEY, Marine LEGRAND, Anne-Sophie HODEAU

Absents excusés : M. Maxime DEKEUKELAERE, Mme Helena BAFUNNO, M. CALLARD Gabriel, Guillaume QUETTIER

Pouvoir : M. Maxime DEKEUKELAERE a donné pouvoir à Mr Éric LEGRAND,
M. Guillaume QUETTIER a donné pouvoir à Mme Lucette BENOIST

Secrétaire de séance : Mme Lucette BENOIST

1° - APPROBATION DE LA PRECEDENTE SEANCE :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la séance du 20 novembre 2025.

2° - THEATRE POUR REMERCIEMENT AUX BENEVOLES :

Le conseil municipal a décidé de renouveler les remerciements aux bénévoles en les conviant à une représentation théâtrale qui se déroulera le samedi 24 janvier 2026 à 20h30 à la salle Gabriel de Jaucourt.

**3°- AUTORISATION A L'ORDONNATEUR POUR ENGAGER,
LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - Commune, Service
Eau, Assainissement :**

Les collectivités territoriales qui n'ont pas voté leur budget avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget 2026, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les reports et restes à réaliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à régler les factures d'investissement dans la limite des crédits fixés pour chaque budget.

4°- DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SULLY DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS – OPERATION MULTI-PROJETS D’INVESTISSEMENT :

Le maire présent des factures concernant des travaux inscrits en section d'investissement dont nous pouvons obtenir une subvention auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully dans le cadre du fonds de concours. Ce sont des dossiers multi-projets dont le montant total hors taxe, payé dans l'année courant, est compris entre 3 000 € et 10 000 €.

Le maire présente à son assemblée le détail des factures concernant ces dossiers qui s'élève à 6 491.83 € H.T. Il informe que la commune pourrait obtenir une subvention d'un montant de 50 % sur le montant H.T. des travaux soit 3 245.91€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge le maire d'établir le dossier de demande subvention auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully.

5 °- AFFAIRES DIVERSES :

Le Maire informe que :

- Il est nécessaire de prendre une décision modificative n°2 sur le budget commune pour la classe découverte. En effet, Afin de participer au financement de la classe de découverte organisée par l'école de Viglain pour les enfants de CE1, CE2, CM1, CM2, dans un centre OUL à Lans-en-Vercors (Isère), et les crédits étant insuffisants au chapitre 65 (article 6574 Subvention de fonctionnement aux associations),
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de réaliser un virement de crédit entre deux chapitres de la section de fonctionnement.
- M. le Maire a été destinataire de plusieurs courriers de remerciements des administrés concernant la distribution des repas aux Aînés du samedi 6 décembre 2025.
- M. Gilles RALICHON est engagée à la commune en tant qu'agent technique depuis le 1^{er} décembre 2025.
- La cérémonie des voeux aura lieu le 17 janvier 2026 à 19h.

Affiché le 16 décembre 2025

Le Maire,

René HODEAU.

